



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

**Acquisition de matériel roulant pour l'exploitation du réseau de
transports urbains Appel d'offres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

DELIBERATION D96126

Acquisition de matériel roulant pour l'exploitation du réseau de transports urbains Appel d'offres

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Depuis le 1er mars 1996 la Ville de Niort assure elle-même l'acquisition ainsi que le renouvellement des matériels roulants pour l'exploitation du réseau des Transports Urbains.

C'est ainsi que les besoins du réseau pour l'année 1996 entraînent l'acquisition de deux bus standard.

Par ailleurs, la convention qui lie la Ville de Niort à la SOPAC pour l'exploitation du réseau précise qu'un service HANDICAPES devra être opérationnel à partir du 1er juillet 1996. C'est pourquoi la Ville de Niort doit également acquérir un minibus spécialement aménagé pour le transport des personnes à mobilité réduite. Ce minibus pourra également servir au réseau dans un fonctionnement classique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation
- m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres
- m'autoriser à signer le marché.

M. FRAPPIER, Pdt de la SOPAC, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)